

***Pour une politique régionale en faveur de l'accès des personnes handicapées
aux dispositifs de formation professionnelle de droit commun***

Une convention AGEFIPH et Région de Franche-Comté

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Au travers de la mise en œuvre de l'Accord Cadre régional de formation des personnes handicapées de Franche-Comté, le conseil régional et l'AGEFIPH se sont engagés à développer un réseau de personnes ressources (correspondants et référents) au sein des structures d'accueil, d'orientation et de formation de droit commun.

Dans ce contexte, le Conseil régional et l'AGEFIPH proposent d'une part aux réseaux d'accueil, d'information et d'orientation et d'autre part aux organismes de formation qui souhaiteront s'inscrire dans cette démarche une charte d'engagement.

La signature de cette charte a pour objet de concrétiser la volonté politique de ces structures à s'engager dans cette démarche.

Par ailleurs, elle précise le rôle des correspondants et référents et le contenu de l'accompagnement et du suivi à réaliser.

Charte d'engagement Référent

Structures cibles : Les organismes de formation et les CFA de Franche-Comté.

L'engagement de la structure

La structure s'engage à favoriser l'intégration des personnes handicapées accueillies dans les parcours de formation dont elle assure la mise en œuvre. Pour ce faire, elle s'engage à désigner un référent qui constitue la personne ressource de la structure.

La personne désignée comme référent aura pour mission :

Vis à vis de la personne handicapée

D'accueillir le stagiaire handicapé,
De lui communiquer des informations sur le déroulement de sa formation,
De déterminer les conditions spécifiques d'accès à cette formation, les contraintes éventuelles liées au handicap, les moyens de compensation ainsi que les dispositifs d'aides et d'appuis à mobiliser,
De s'assurer de l'adhésion de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre du projet y compris en tenant compte des spécificités du handicap et des éventuelles adaptations prévues,
D'organiser un accompagnement et un suivi régulier du parcours formatif de la personne en vue notamment de prévenir toute difficulté d'intégration,
De programmer la fréquence du suivi pédagogique avec les formateurs, les modalités d'accompagnement et des rencontres avec les partenaires (notamment les référents du parcours global du bénéficiaire : Cap emploi - Pôle Emploi - Espaces Jeunes - Missions locales - PAIO) intervenant dans la réalisation du parcours du bénéficiaire.

Vis à vis des partenaires extérieurs

D'établir des relations d'une part avec la structure ayant prescrit le parcours de formation et d'autre part avec les structures d'accompagnement afin de définir les modalités de suivi pour optimiser l'insertion professionnelle,
D'apporter si nécessaire son appui et son conseil à chaque intervenant de la formation notamment lors des stages en entreprise,
D'entretenir des relations suivies avec le coordonnateur du PRITH de Franche-Comté, permettant d'actualiser son information, de l'interroger et de suivre le déploiement du dispositif.

Vis à vis de la structure

D'être identifiée par l'ensemble du personnel de la structure (Direction, équipe pédagogique, agent administratif) en tant que personne ressource en matière de handicap ayant en charge une fonction de veille et de médiation,
D'entretenir des relations suivies avec l'administration de la structure, pour faciliter le suivi administratif du stagiaire et pour que lui soit signalée toute entrée d'autres stagiaires handicapés,
Enfin, pour mener à bien toutes ces missions, le référent pourra s'approprier les diverses problématiques liées au handicap, par le biais de modules de formation qui seront mis en place.

Le suivi du dispositif

La structure s'engage à transmettre régulièrement aux partenaires extérieurs associés à la réalisation du parcours du bénéficiaire le bilan de son intervention par l'intermédiaire d'une fiche d'accompagnement reprenant le bilan pédagogique de l'action.

L'appui et à la structure signataire et au référent

La Région Franche-Comté et l'Agefiph Bourgogne/Franche-Comté apportent un appui à la structure signataire au travers de la mise en œuvre d'actions de professionnalisation et de formation à destination des référents identifiés.

La mise en œuvre et l'animation de ces actions est confiée à la coordination du PRITH de Franche-Comté. Ces actions prennent la forme de modules de formation différenciés :

- Un module initial et général de sensibilisation aux questions de l'insertion professionnelle et de la formation des personnes handicapées à destination des référents nouvellement désignés et intégrant le réseau ;
- Des modules d'approfondissement complémentaires portant sur des questions spécifiques liées à l'insertion et la formation des personnes handicapées (présentation des différentes déficiences...)

Durée de l'engagement

L'engagement de la structure démarre à la signature de la présente Charte et pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2015, date du terme de l'Accord Cadre Région / Agefiph en vigueur.

Nom de la structure :	SOSIM
Adresse :	Espace Saint Laurent 2, rue du Champ du Noyer 25720 Avanne - Avaney
Je soussigné	Anthony BEAUMI, représentant légal de la structure, désigne M. Mme Anthony BEAUMI
comme « référent » et s'engage à veiller à la bonne exécution des conditions de la présente charte.	
À Avanne-Aveney le	19 mars 2013

SOSIM

Espace Saint Laurent structure

2, rue du Champ du Noyer - 25720 Avanne-Aveney

Tél : 03 81 51 72 62 - Fax : 03 81 51 58 87

Courriel : contact@sosim.fr

Siret : 410 162 055 00000